

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MARS 2014

L'an deux mil quatorze le six du mois de MARS à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 26 Février 2014, sous la Présidence de M. Jean-Pierre FESTA.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Rose AMAR, Mme Béatrice ALLOSIA, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Carmine ROGAZZO, M. Laurent DAUMARK, M. Jean-Yves GARNIER, M. Jean-Pierre LASMAN, Mme Marie-Claude KERGIETER, M. Roland BERNARD, M. André VINCENT, M. Pierre GONSOLIN, Mme Annie MICHELON, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Laurent PELLEGRIN, Mme Emmanuelle CHAIX, M. Fabien FERRARO, M. Dominique GOURY, M. Joseph GRIMAUD.

Etaient absents excusés : M. Jean-Luc MOTTE, M. Bernard GOURDOU, Mme Marie-Anne BOURGEOIS, Mme Anne DEBLEVID, Mme Nadine TRIPODI.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Benoît GOSSELIN.

COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT » 2013

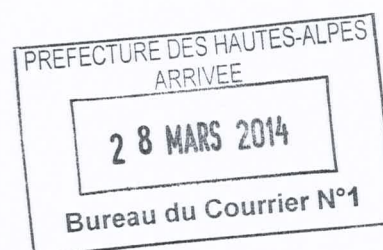
Après avoir pris connaissance du compte de gestion - Budget EAU ET ASSAINISSEMENT 2013 le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2013 « Budget EAU ET ASSAINISSEMENT » comme suit :

Section FONCTIONNEMENT :

Transfert ou intégration de résultats suite à la fusion :	417.425,36 €
Résultat de l'exercice 2013 :	279.469,24€
Résultat de clôture au 31/12/2013 :	696.894,60 €

Section INVESTISSEMENT :

Transfert ou intégration de résultats suite à la fusion :	-325.857,93€
Résultat de l'exercice 2013 :	-80.377,90€
Résultat de clôture au 31/12/2013 :	-406.235,83 €



APRES EN AVOIR DELIBERE et le maire ayant quitté la salle LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- VOTE LE COMPTE ADMINISTRATIF – Budget EAU ET ASSAINISSEMENT 2013 – tels que résumé ci-dessus ;
- DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :
 - 002 – en report à nouveau, soit: 290.658,77 € ;
 - Affectation au 1068 : 406.235,83 €
- AUTORISE LE MAIRE à signer tous documents nécessaires.

Membres en exercice :	26
Membres présents :	21
représentés	0
Pour :	20
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 6 Mars 2014

Pour copie conforme

Le Maire,
Jean Pierre FESTA

